

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 9 CONCERNANT CNP ASSURANCES

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

✂

CNP ASSURANCES

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 18 AVRIL 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 18 à 21 : Ratification de la cooptation au conseil d'administrateurs**

Analyse

Le conseil d'administration ne comportera à l'issue de l'assemblée que 18,7% de membres libres d'intérêts.

Ne peuvent être qualifiés de libres d'intérêts :

- Alexandra Basso, Olivier Fabas et Laurence Giraudon, en tant que représentants de la Caisse des dépôts et consignations - CDC, principal actionnaire avec 40,9% du capital de la société,
- Laurent Mignon, en tant que représentant de SOPASSURE, deuxième actionnaire avec 36,2% du capital.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-B- 1

L'AFG recommande que les conseils des sociétés du SBF120 intègrent au moins :

- 50% de membres libres d'intérêts dans les sociétés non contrôlées,
- 33% de membres libres d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

Pour le calcul des seuils il est entendu que les représentants au conseil des salariés et salariés actionnaires ne se trouvent pas comptabilisés.

S'agissant de sociétés de taille moins importante, leurs conseils doivent au minimum en toute hypothèse comporter un tiers de membres libres d'intérêts.

Pour être qualifié de « libre d'intérêts », l'administrateur ou le membre du conseil de surveillance ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts potentiel. Ainsi il ne doit pas en particulier :

- être salarié, mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe, ni l'avoir été dans les cinq dernières années;
- être salarié ou mandataire social dirigeant d'un actionnaire significatif de la société ou d'une société de son groupe;
- être salarié ou mandataire social dirigeant d'un partenaire significatif et habituel, commercial, bancaire ou financier, de la société ou des sociétés de son groupe;
- avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes;
- être membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans.

GOUVERNANCE

1- Composition du conseil de CNP ASSURANCES

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean-Paul Faugère	Président	Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	7	2021	0	2		M	M
	Philippe Bartoli	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	59	FR	2	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Alexandra Basso	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	n.a	F	44	FR	Nouve au	2021	0	1			
	Caisse des Dépôts et Consignations repr. par. Eric Lombard	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	59	FR	2	2020	1	1		M	M
	Etat Français repr. par Charles Sarrazin	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	87,5%	M	44	FR	2	2020	1	1			
	Sopassure (holding de La Banque Postale et du groupe BPCE) repr. par Florence Lustman	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	87,5%	F	58	FR	4	2021	1	2	M		
	Virginie Chapron du Jeu	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	75%	F	57	FR	7	2021	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Fabas	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	n.a	M	36	FR	Nouve au	2021	0	1			
	Jean-Yves Forel	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	75%	M	57	FR	7	2022	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurence Giraudon	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	49	FR	1	2020	1	1			
	Laurence Guitard	Représentant des salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts	87,5%	F	57	FR	3	2021	0	1			
	Olivier Mareuse	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	62,5%	M	55	FR	6	2022	1	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent Mignon	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	50%	M	55	FR	1	2022	1	4		M	M
	Stéphane Pallez	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	59	FR	7	2020	1	2	P		
	Philippe Wahl	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	63	FR	7	2022	1	1		M	M
	Rémy Weber	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	87,5%	M	61	FR	6	2022	1	1			
	Marcia Campbell		Libre d'intérêts	75%	F	60	UK	8	2020	0	3	M		
	Rose-Marie Van Lerberghe		Libre d'intérêts	87,5%	F	72	FR	6	2021	0	3		P	P

2 – Spécificités

- Les statuts de CNP Assurances comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection. Les comités mis en place ne comprennent pas en outre au moins la moitié de membres libres d'intérêts comme le préconise l'AFG.
- Les principaux actionnaires de la CNP Assurances sont liés par un pacte d'actionnaires aux termes duquel ils s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions et d'où résulte une répartition des sièges au conseil.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET